Td1 - Droit des TIC : Le brevet d'invention

Alexandre Clenet

- inpi.fr
- google.fr
- 1 Combien coûte un dépôt de brevet auprès de l'INPI ? (la 1ère année, puis de la 2ème à la 20ème année) ?

Le dépôt de brevet coûte 26€, le rapport de recherche : 520€, la délivrance et impression du brevet : 90 €, au-dela de 10 revendications c'est 42€ supplémentaire par revendication.

Au delà de la deuxième année et jusqu'à la vingtième, il faut payer des annuités allant de 38€ en deuxième année à 800€ pour la vingtième.

2 – Retrouvez la liste exhaustive des créations qui ne sont pas considérées comme des inventions, telles que : Les théories scientifiques, les logiciels en tant que tel, etc.

Ne sont pas considérés comme inventions :

- Les idées (non matériels)
- Les découvertes (théories scientifiques, méthode mathématiques)
- Les créations esthétique et ornementales (droit d'auteur)
- Les plans et méthodes pour activité non techniques (méthode apprentissage de langue)
- Les programmes d'ordinateurs (code exclusivement pour les ordinateurs)
- Les obtentions végétales (protégées par un certificat d'obtention végétale et non un brevet)
- Les race animales
- Biologie ou génétique végétal/animal/humaine
- Invention non morale
- 3- Qu'est-ce qu'une <u>revendication</u> dans le cadre du brevet ? Donnez quelques exemples de revendication (de procédé, d'usage)

Une revendication dans le cadre d'un brevet est une partie du texte de la demande de brevet qui définit de manière précise ce qui est protégé par le brevet. Elle doit être suffisamment précise pour permettre à un tiers de savoir exactement ce qui est couvert par le brevet, mais suffisamment générale pour couvrir toutes les variations possibles de l'invention décrite dans la demande de brevet.

- Revendication de procédé : un procédé pour fabriquer un composé chimique en utilisant une série d'étapes décrites dans la revendication.
- Revendication d'usage : l'utilisation d'un composé chimique spécifique pour traiter une maladie particulière.
- 4 Quelles distinctions peut-on faire entre un <u>brevet</u> et un <u>certificat d'utilité</u>? la principale différence entre un brevet et un certificat d'utilité est que le premier confère un droit exclusif sur l'invention tandis que le second ne fait que certifier que l'invention remplit certaines conditions.
- 5 Retrouvez 10 inventions dans le domaine des TIC, avec le nom de l'inventeur et la date de l'invention, telles que : La souris, la disquette souple, le CD Rom, l'EVD, la clé USB, etc.

Première souris	Doug Engelbart	1963
-----------------	----------------	------

Premier CD	Philips, Sony	1980
Première Clé USB	M-Systems	2000
Première disquette	IBM	1967
Premier clavier	Christopher Latham Sholes	1868
Premier Écran	Karl Ferdinand Braun	1897
Premier disque dur	IBM	1956
Premier ordinateur	Alan Mathison Turing	1936
Première mémoire RAM	RAM	1951
Premier microprocesseur	Intel (Marcian Hoff)	1969